Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20260322-20262203003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'EVRIGUET
SEANCE du 22 MARS 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 11 heures, le conseil municipal de la commune de Evriguet régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Madame COUTANT Sophie, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame COUTANT Sophie

Etaient présents : Mme COUTANT Sophie, M. PICARD Dominique, Mme EON Christine, M. GUILLEMOT Jean-Claude, Mme COINTET Vanessa, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.
Étaient absents :

Date de convocation :
16 mars 2026

Secrétaire de séance : , Mme GUIL Aurélie

3/ ELECTION DES ADJOINTS.

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
A l'issue du premier tour de scrutin :
- 10 suffrages exprimés pour la liste de Mme COINTET Vanessa ;

Le conseil municipal, par :
- 10 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,
- 1 nul

ELIT la liste de Mme COINTET Vanessa ;
INSTALLE
- Mme COINTET Vanessa en qualité de 1ère adjointe ;
- M. GUILLEMOT Jean-Claude en qualité de 2e adjoint ;

AUTORISE Madame COUTANT Sophie, maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 22 mars 2026
Le Maire,

